

Séance du 6 juillet 2017 à 19 heures  
Commune de Cabrerets – Salle des fêtes

*Aujourd'hui, six juillet deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cabrerets – Salle des fêtes*

Etaient présents :

44 titulaires dont 15 possédant une procuration  
5 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL  
BELLEFONT-LA RAUZE

BOISSIERES  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORS

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
DOUELLE  
FONTANES  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LE MONTAT  
MAXOU  
MECHMONT  
MERCUES  
NUZEJOULS  
PRADINES  
ST GERY-VERS  
ST PIERRE LAFEUILLE  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier,  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,  
M. ANNES Jean-Pierre,  
M. PARNAUDEAU Willy  
M. RAFFY Gilles,  
M. SEGOND Dominique,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, M. COUPY Daniel, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,  
M. TILLOU José,  
M. DUJOL Jean-Paul,  
M. TAILLARDAS Claude,  
M. PEYRUS Guy,  
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,  
Mme VALETTE Roselyne,  
M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
M. MOLINIE Romuald,  
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,  
Mme ARNAUDET Véronique,  
Mme VANBESIEN Joëlle,  
M. VIVIER Jean-Luc,  
M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
M. DIZENGREMEL Ludovic,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,  
M. GILES Jérôme,  
M. GILBERT Joël,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques,  
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

CABRERETS  
CIEURAC  
LHERM  
ST MEDARD  
TOUR DE FAURE

M. PAULIN Peter,  
M. GARD Michel,  
Mme SALANIE Jacqueline,  
M. CICUTO Daniel,  
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

ARCAMBAL  
CAHORS

32 titulaires

Mme TEULIERES Marcelle (procuration donnée à M. LABRO),  
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. COUPY), M. BOUILLAGUET Vincent (procuration donnée à M. SIMON), M. SINDOU Gérard (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme BOYER Noëlle (procuration donnée à M. TESTA), Mme HAUDRY Sabine (procuration donnée à Mme FAUBERT), M. COLIN Henri (procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme

CATUS	DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DELPECH Bernard (procuration donnée à Mme LENEVEU), Mme LOOCK Martine (procuration donnée à M. MUNTE), Mme BONNET Catherine (procuration donnée à M. SAN JUAN), M. DEBUISSON Guy, Mme EYMES Isabelle,
CRAYSSAC	M. VAZ Victor (procuration donnée à M. TAILLARDAS),
ESPERE	M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
LABASTIDE DU VERT	M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. DUJOL),
LAMAGDELAINÉ	M. CANCEIL Philippe,
LE MONTAT	M. CORMANE Jean-Pierre (procuration donnée à Mme ARNAUDET),
VANBESIEN),	M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration donnée à Mme
LES JUNIES	Mme SIMON-PICQUET Agnès (procuration donnée à M. MOLINIE),
LHERM	M. REIX Jean-Albert,
MERCUES	Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
MONTGESTY	M. GALTHIE Jean-Noël,
PONTCIRQ	M. CHATAIN Thierry,
PRADINES	Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
ST CIRQ LAPOPIE	M. MIQUEL Gérard,
ST DENIS CATUS	M. FIGEAC Philippe,
ST GERY - VERS	M. BORIES Olivier,
ST MEDARD	M. FERNANDEZ Pierre,

Etaient excusés ou absents : 17 suppléants

BOISSIERES	Mme GARRIGOU Isabelle,
BOUZIES	Mme MARMIESSE Yvette,
CAILLAC	M. MARTIN Caroline,
CALAMANE	M. FAURE Jean-Pierre,
FONTANES	M. PLANAVERGNE Jean-François,
FRANCOULES	M. COMBET Gil,
GIGOUZAC	M. OUVRARD François,
LABASTIDE DU VERT	Mme SOLIVERES Héléne,
LES JUNIES	M. BARDINA Fabien,
MAXOU	M. CHASTAGNOL Gérard,
MECHMONT	M. PONS Stéphane,
MONTGESTY	M. LEFEBVRE Jean-Yves,
NUZEJOLS	M. BESSEDE Arnaud,
PONTCIRQ	M. SOULIER Yves,
ST CIRQ LAPOPIE	M. DECREMPS Frédéric,
ST DENIS CATUS	M. RAFFY Bernard,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance : M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

**Service : Planification / Habitat**

**Objet : Bilan de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement du quartier de la Croix de Fer**

**A été adopté à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 6 juillet 2017  
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteurs : Marie-Aude Thomassin / Sophie Raynal  
Services : Planification / Habitat

**Objet : Bilan de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement du quartier de la Croix de Fer**

Pièce jointe : bilan de la concertation

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Cahors, en partenariat avec Lot Habitat et le Grand Cahors, a lancé en 2012 une étude urbaine visant à définir un schéma directeur d'aménagement du quartier de la Croix de Fer incluant un plan d'actions à court, moyen et long termes sur différentes thématiques telles que le logement, le cadre de vie, l'environnement, la mobilité, les déplacements, les commerces, services et équipements, ...

Cette démarche répond à la volonté initiale d'accompagner le bailleur Lot Habitat dans son projet de restructuration lourde de la résidence Rivière de Labéraudie tout en élargissant le périmètre d'intervention et de réflexion à l'échelle de l'ensemble du quartier de la Croix de Fer. L'objectif de cette opération est d'améliorer les conditions de vie des habitants du quartier et de mieux intégrer la résidence Rivière de Labéraudie au quartier, en termes d'image, d'architecture et de forme urbaine.

Pour mener à bien ce projet de renouvellement urbain du quartier de la Croix de Fer, et conformément aux articles L.300-1 et L.300-2 code de l'urbanisme, la Ville de Cahors a fixé, par délibération en date du 10/04/2013, les modalités de la concertation du public, à savoir :

- organisation de réunions publiques de concertation pour présenter l'avancée du projet et le schéma directeur d'aménagement aux habitants ;
- parution d'un article dans le journal Cahors Mag ou le Grand Mag avec information sur le projet ;
- mise en place d'une exposition sur le projet dans les locaux de la Maison du Citoyen à la Croix de Fer au 474, avenue Maryse Bastié qui sera mise à jour au fur et à mesure de l'avancée de l'étude et d'un registre permettant au public de faire part de leurs observations ;
- diffusion des panneaux d'exposition sur le site internet de la ville de Cahors et du Grand Cahors.

La date d'ouverture de cette concertation a été fixée, par cette même délibération, au 15/04/2013.

Aujourd'hui, le schéma d'aménagement du quartier et son plan d'actions ont été finalisés et présentés à la population. La première phase du plan d'actions est en voie de mise en

œuvre, le projet de restructuration de la Résidence Rivière de Labéraudie ayant donné lieu à un concours d'architectes avant reconstruction.

Conformément à l'article L.103-6 du code de l'urbanisme, la Ville de Cahors a tiré le bilan de la concertation menée, par délibération du conseil municipal en date du 05 juillet 2017.

Pour que les membres du Conseil communautaire du Grand Cahors, partenaire du projet, puissent prendre connaissance de la concertation menée, il est fait lecture du bilan  
J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal de Cahors, en date du 10/04/2013, précisant les modalités de la concertation préalable au projet d'élaboration du schéma d'aménagement du quartier de la Croix de Fer,

Vu la délibération de la Ville de Cahors, en date du 5 juillet 2017, tirant le bilan de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement du quartier de la Croix de Fer, annexée à la présente délibération,

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

- DIT avoir pris connaissance du bilan de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement du quartier de la Croix de Fer, annexé à la présente délibération et approuvé par délibération du Conseil municipal de Cahors en date du 05 juillet 2017,
- DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Lot dans les conditions définies aux articles L2131-1 et L2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE